



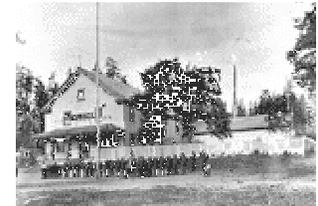
Indian Residential
Schools Resolution Canada

Résolution des questions des
pensionnats indiens Canada



Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI)

Octobre 2007



Canada 



Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI)

- Il s'agit du plus important règlement de recours collectif dans l'histoire du Canada.
- La Convention de règlement a reçu l'approbation des tribunaux le 21 mars 2007, avec le plein appui de toutes les parties, à savoir le gouvernement du Canada, les avocats des anciens élèves, les avocats des Églises et l'Assemblée des Premières Nations.
- La période d'exclusion a duré 150 jours, de manière à s'assurer que toutes les personnes visées par la CRRPI étaient informées des éléments prévus à la Convention et de leur incidence possible sur leurs droits.
- Environ 340 anciens élèves se sont exclus de la Convention.
- La date d'entrée en vigueur était le 19 septembre 2007.





Éléments de la CRRPI

La Convention de règlement prévoit :

- Un Paiement d'expérience commune (PEC) au profit de tous les anciens élèves admissibles ayant vécu dans un pensionnat indien reconnu
- Un processus d'évaluation indépendant (PEI) applicable aux réclamations pour violences physiques graves et abus sexuels
- L'établissement d'une Commission de vérité et de réconciliation
- Des activités de commémoration
- Des mesures favorisant la guérison, comme le Programme de soutien en santé des pensionnats indiens et un fonds de dotation destiné à la Fondation autochtone de guérison





Païement d'expérience commune (PEC)

- Le PEC est un paiement forfaitaire qui reconnaît les expériences vécues dans les pensionnats indiens et leurs répercussions (perte de la culture, de la langue, etc.).
- Après vérification, chaque ancien élève admissible ayant vécu dans un pensionnat indien qui présente une demande de PEC recevra 10 000 \$ pour la première année ou pour une partie de la première année, en plus de 3 000 \$ pour chaque année complète ou partielle subséquente. Le paiement moyen est estimé à 28 000 \$.
- Les anciens élèves peuvent présenter une demande :
 - par la poste à un centre de traitement centralisé (des troussees seront envoyées à ceux qui en auront fait la demande en appelant sans frais au 1-866-699-1742; ATS 1-800-926-9105);
 - en personne par l'intermédiaire des services externes de Service Canada ou en se rendant à l'un des 320 centres de SC partout au pays.
- Chaque personne admissible aura l'option de recevoir le paiement par la poste ou par dépôt direct.
- Les anciens élèves n'ont pas besoin de copies de leurs documents scolaires pour présenter une demande de PEC.
- Il n'est pas nécessaire de faire appel à un conseiller juridique pour le PEC.





Traitement des demandes de PEC

- Service Canada (SC) reçoit les demandes de PEC, vérifie l'identité des demandeurs et s'assure que les demandes sont complètes.
- SC envoie toutes les demandes complètes à RQPIC, qui évalue le statut de pensionnaire et la durée du séjour dans un pensionnat indien admissible. L'évaluation des demandes comprend les étapes suivantes :

Système de recherche assistée par ordinateur (SRAO)

- Le traitement initial des demandes est effectué par le SRAO, pour les années scolaires à l'égard desquelles tous les documents primaires sont disponible.
- Le SRAO peut évaluer les demandes de PEC sans qu'il soit nécessaire de recourir à la recherche manuelle.

Examen manuel

- Une recherche manuelle est nécessaire lorsque le SRAO ne peut pas évaluer une demande ou que les documents historiques sont incomplets.

Examen manuel - Demandes de renseignements additionnels

- Lorsque les documents historiques sont incomplets, on communique avec le demandeur pour lui donner l'occasion de fournir des renseignements ou des documents additionnels qui pourraient aider à évaluer son statut de pensionnaire ou la durée de son séjour dans un PI.





Traitement des demandes de PEC (suite)

Réexamen

- Lorsqu'une demande est rejetée, en tout ou en partie, le client aura l'occasion de fournir de nouveaux renseignements ou de l'information supplémentaire aux fins du réexamen de sa demande.
- Chaque demandeur peut demander un réexamen pourvu qu'il soit en mesure de fournir des renseignements supplémentaires avant l'expiration de la période prévue pour le versement du PEC, sauf dans les cas suivants :
 - l'école faisant l'objet de la demande n'est pas un PI;
 - la personne au nom de laquelle la demande a été présentée est décédée avant le 30 mai 2005 ou, dans le cas du recours collectif *Cloud*, avant le 5 octobre 1996.
- Après réexamen, les demandeurs dont la demande a été rejetée, en tout ou en partie, peuvent interjeter appel auprès du Comité d'administration national (CAN).

* Il est important de noter que les mêmes règles en matière de réexamen s'appliquent à l'étape de l'appel.





Liste des pensionnats indiens

- La liste des 130 auberges et pensionnats reconnus est disponible à l'adresse www.reglementpensionnatsindiens.ca.
- Un pensionnat qui ne figure pas sur la liste peut y être ajouté s'il répond aux critères énoncés dans la Convention de règlement.
- Le gouvernement étudiera la proposition et déterminera s'il y a lieu d'ajouter le pensionnat proposé à la liste.
- Il existe un droit d'appel relativement à cette décision.





Répercussions communautaires

- Le fonds destiné au Paiement d'expérience commune totalise près de 2 milliards de dollars.
- Un Groupe de travail sur les répercussions communautaires (GTRC) a été formé pour élaborer une stratégie nationale visant à :
 - favoriser les répercussions communautaires positives (investissements financiers, développement économique, testaments et successions);
 - réduire les répercussions négatives et les risques (fraudes, mauvais traitements envers les personnes âgées, traumatismes vécus sans appui).
- De nombreuses communautés travaillent activement avec les services de police, les services sociaux et les institutions financières afin d'assurer les meilleurs résultats possibles aux bénéficiaires du PEC.
- L'Assemblée des Chefs du Manitoba a parrainé une conférence nationale sur les répercussions communautaires. Son rapport est disponible à l'adresse www.manitobachiefs.com/.





Processus d'évaluation indépendant (PEI)

- Il s'agit d'un processus d'adjudication qui élargit le cadre du Mode alternatif de règlement des conflits (MARC).
- Le PEI prévoit des indemnités individuelles pour :
 - les réclamations pour abus sexuels;
 - les réclamations pour violences physiques graves.
- Il est recommandé de faire appel à un conseiller juridique.
- Le PEI prévoit de nouveaux éléments ouvrant droit à indemnisation.
 - p. ex. pertes de revenus réelles prouvées
- 960 M\$ ont été affectés au paiement des réclamations réglées au moyen du PEI.
- Le paiement maximal permis est de 275 000 \$. Les pertes de revenus réelles peuvent également être indemnisées, jusqu'à concurrence de 250 000 \$.
- Il est important de noter que les anciens élèves peuvent faire des demandes à la fois pour le PEC et pour le PEI.





Commission de vérité et de réconciliation (CVR)

- La Commission de vérité et de réconciliation (CVR) fera rapport au public canadien sur la situation qui prévalait dans les pensionnats indiens (PI) fréquentés par des enfants des Premières nations, des enfants inuits et des enfants métis, et sur les séquelles que ces institutions ont laissées.

Pourquoi créer une Commission de vérité et de réconciliation?

- Pour donner aux personnes touchées l'occasion de raconter leur histoire dans un cadre sécuritaire et adapté à leur culture.
- Pour entreprendre et encourager la réconciliation parmi toutes les parties concernées, notamment les anciens élèves des pensionnats indiens, leurs familles, leurs communautés, les entités religieuses, le gouvernement et l'ensemble des Canadiens.
- Pour constituer un dossier historique exact et le rendre public.
- Pour promouvoir la sensibilisation et l'éducation du public en ce qui a trait au système des pensionnats indiens et à ses répercussions sur la dignité des anciens élèves.





Commission de vérité et de réconciliation

Objectifs clés

- Consignation des déclarations dans le respect des personnes
- Facilitation des processus de réconciliation axés sur la communauté
- Soutien d'initiatives nationales et régionales de commémoration
- Tenue de sept événements nationaux
- Création d'un centre de recherches/d'archives
- Réalisation de recherches et de comptes rendus sur les répercussions du système des pensionnats indiens





Commémoration

- 20 M\$ seront versés sur une période de cinq ans à l'appui des activités de commémoration des séquelles des pensionnats indiens.
- RQPIC évaluera la validité de toutes les demandes, et la CVR évaluera le bien-fondé et la complémentarité des projets.
- La commémoration vise à appuyer des événements ou des projets à l'échelle locale, régionale et nationale afin de reconnaître les répercussions du système des pensionnats indiens, de faciliter leur compréhension et de les rappeler à la mémoire :
 - Ces initiatives peuvent comprendre la création de monuments commémoratifs permanents, ou l'amélioration de ceux qui sont déjà en place, et l'organisation de cérémonies ou de rassemblements.
 - Il s'agit d'initiatives axées sur les séquelles des PI qui honorent les anciens élèves des PI, leurs familles et leurs communautés.
 - Autant que possible, ces initiatives seront jumelées avec d'autres aspects de la Convention de règlement afin de promouvoir l'objectif de réconciliation.
- Les anciens élèves des PI ont indiqué que la commémoration devrait :
 - Accroître le mieux-être des anciens élèves des PI.
 - Accroître les échanges communautaires et rehausser la fierté culturelle.
 - Encourager davantage la compréhension chez les autres.
 - Inspirer les gens à percevoir positivement leur avenir.





Programme de soutien en santé de résolution des pensionnats indiens

- Santé Canada administre 95 M\$ sur une période de six ans pour faire en sorte que les anciens élèves admissibles des PI et leurs familles :
 - Aient accès à des services de soutien en santé et contribuant à leur mieux-être émotionnel;
 - Puissent aborder en toute sécurité des questions de santé et de bien-être émotionnels liées à la divulgation des abus subis durant l'enfance.
- Le Programme fournit un soutien à tous les anciens élèves des PI (quel que soit leur statut ou leur lieu de résidence) :
 - Qui sont admissibles à recevoir ou qui reçoivent le Paiement d'expérience commune;
 - Qui règlent leur réclamation en vertu du PEI, du MARC ou par le recours aux tribunaux;
 - Qui participent à des activités de la CVR et/ou de commémoration.
- Le Programme coordonne et finance les services suivants :
 - Services professionnels de counseling;
 - Aide financière au transport (pour obtenir des services professionnels de counseling et/ou consulter des aînés qui ne sont pas disponibles dans la communauté de résidence);
 - Soutien affectif fourni par des travailleurs de la santé communautaire (résolution);
 - Soutien culturel offert par des aînés.





Autres éléments de la Convention de règlement relative aux PI

- Fonds de dotation de 125 M \$ versé à la Fondation autochtone de guérison sur une période de cinq ans pour poursuivre les programmes de guérison
 - Financement provisoire de 25 M\$ versé sous forme d'avance
- Paiement des honoraires jusqu'à concurrence de 100 M\$, sous réserve d'une vérification
- Organismes de surveillance chargés de l'administration de la CRRPI, notamment :
 - Le Comité d'administration national (CAN)
 - Un surveillant indépendant mandaté par les tribunaux, Crawford Class Action Services, a été nommé pour s'assurer que le Canada s'acquitte de ses obligations





Annexe 1

Répercussions communautaires – Risques

	Secteur (risques)	Organisations responsables	Solutions proposées	Calendrier
1	Mauvais traitements envers les personnes âgées	Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Distribution, par la GRC, de trousse d'information aux agents de police pour sensibiliser les communautés canadiennes au sujet de la CR et de ses répercussions.	À compter de mai 2007
		Organisations autochtones p. ex. Indian Residential Schools Survivors Society (IRSSS)	Distribution de trousse de documentation éducative aux membres des organisations sur la CR, ses répercussions et les ressources disponibles.	Juin 2007
2	Conflits et toxicomanie	Santé Canada	Le Programme de soutien en santé de la résolution des PI offre un large éventail de services de soutien en santé mentale, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Des services professionnels de counseling, une aide au transport pour accéder aux services et un soutien émotionnel à l'intention de tous les anciens élèves. • Un soutien et des services culturels lors de la participation aux événements de la Commission de vérité et de réconciliation. 	À compter de septembre 2007, à la date d'entrée en vigueur
		GRC	Sensibilisation des agents de la GRC et des autres services de police.	Juin 2007
3	Fraudes et arnaques visant d'anciens élèves	GRC	Programme d'éducation à l'intention du public et des agents, collaboration avec les groupes autochtones pour mieux faire connaître ces questions.	Programmes de sensibilisation – à compter de novembre 2006
		Organisations autochtones p. ex. National Residential Schools Survivors' Society (NRSSS)	Diverses initiatives visant à informer les anciens élèves au sujet des risques.	En cours





Annexe 1

Répercussions communautaires – Possibilités

	Secteur (Possibilités)	Organisations responsables	Solutions proposées	Calendrier
1	Connaissances et possibilités financières, et accès au financement	Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO)	Présentation de 150 ateliers aux anciens élèves et aux intervenants de première ligne dans les communautés de tout le pays sur les questions financières relatives à la CR.	Établissement du programme des ateliers, mai 2007; présentation des ateliers à compter d'août 2007
2	Testaments et successions	RQPIC, Service Canada	Le processus de demande de PEC permet de présenter des demandes au nom des successions.	Avril 2007
		Organisations autochtones (p. ex. Atlantic Policy Congress, Swampy Cree Tribal Council)	Distribution de troussees testamentaires et diffusion d'information connexe aux anciens élèves pour les sensibiliser à cette question.	À compter de mars 2007
		Bureau du Public Guardian and Trustee (tuteur et curateur public) de la Colombie- Britannique	Tenue de deux ateliers en Colombie-Britannique pour informer les anciens élèves au sujet des testaments, des successions et des questions de tutelle dans le contexte de la CR.	Mars 2007
3	Développement économique	AINC, RQPIC	Discussions sur l'utilisation des programmes et des réseaux d'AINC, y compris les initiatives d'accès aux capitaux, les programmes de développement économique communautaire et Entreprise autochtone Canada, afin d'aider les bénéficiaires qui le souhaitent à investir dans le développement.	À compter de juin 2007

